

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 4 juin 2007, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Gaston Robin et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Monsieur Michel Rousseau est absent.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

07-06-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

Adopté.

03. Adoption du procès-verbal

07-06-02 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par monsieur Gaston Robin

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 mai 2007, soit accepté tel que présenté.

Adopté.

a) Suivi au procès-verbal

Pour faire suite à une question concernant la formation du Comité pour la santé et la sécurité au travail pour le N.M. Grue-des-Iles, monsieur le maire mentionne que ce dernier sera formé après le retour de vacances du capitaine.

04. Correspondance

07-06-03 Local pour le club de l'Âge d'Or Isle-aux-Grues

Considérant que le Club de l'Âge d'Or Isle-aux-Grues demande la permission d'utiliser, comme l'année dernière, un local au Centre de la Volière ;

Considérant que ce local permettra la tenue d'activités régulières autant sur le plan récréatif que social ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues accepte la demande du Club de l'Âge d'Or Isle-aux-Grues pour l'utilisation d'un local au Centre de la Volière, et ce, jusqu'au 1^{er} juin 2008.

Adopté.

Dans une lettre en date du 1^{er} juin 2007, madame Pauline Roy demande des explications relativement à la collecte des vidanges lourdes. Suite à la lecture de cette lettre, monsieur le maire mentionne que des correctifs seront apportés et ce, dans le but d'améliorer le service.

07-06-04 Entente – Inspecteurs

Considérant que la Municipalité fait partie intégrante d'une entente régionale pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que monsieur Jacques André Roy, maire, et madame Hélène Painchaud, directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette entente.

Adopté.

07-06-05 Amélioration des chemins de la Haute-Ville et du Roi

Considérant que des travaux sont requis pour l'amélioration des chemins de la Haute-Ville et du Roi ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 6 000 \$ et joigne à la demande une copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la Municipalité.

Adopté.

07-06-06

VISITES PRÉVENTIVES

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre de la Municipalité prévoit des visites préventives des résidences et petits commerces à raison de 20 % par année ;

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre de la Municipalité prévoit des visites préventives des bâtiments comportant un risque important pour l'incendie tels industries, bâtiments de grandes superficies, bâtiments impliquant l'évacuation de personnes à mobilité réduite et autres ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

D'ACCEPTER la liste identifiée «Liste pour visites préventives » transmise par la coordonnatrice de la MRC de Montmagny.

QUE le service incendie de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues effectue des visites préventives à raison de 20 % par année des bâtiments pour lesquels cette visite est planifiée dans la liste des visites préventives.

D'AUTORISER la coordonnatrice du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Montmagny à demander une offre à la ville de Montmagny pour requérir les services de leur préventionniste afin que celui-ci visite les bâtiments identifiés à la liste.

Adopté.

Dans une lettre en date du 30 mai 2007, monsieur Michel Rousseau indique qu'il remet sa démission à titre de chef-pompier et pompier volontaire, et ce, pour des raisons de santé. Monsieur le maire mentionne qu'il n'accepte pas cette démission et qu'il prévoit une rencontre avec monsieur Rousseau à ce sujet.

La Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans une décision rendue le 24 mai 2007, autorise l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour un poste d'observation, d'une partie du lot 84 (84-P) d'une superficie de 413 mètres carrés.

La MRC de Montmagny transmet un chèque au montant de 237,89 \$ pour les amendes perçues.

Le ministère des Transports du Québec, dans son évaluation pour l'entretien hivernal des chemins, indique que les travaux sont exécutés de façon satisfaisante.

07-06-07

Entente avec les bateliers utilisateurs des passerelles d'embarquement

Considérant que l'Addendum No 1 à l'Entente du 6 septembre 2005 entre la Société des traversiers du Québec et la Municipalité signée le 6 juin 2006 indique que les passerelles d'embarquement pour piétons au quai de l'Isle-aux-Grues sont cédées à la Municipalité ;

Considérant qu'un projet d'entente à être signée entre la Municipalité et les bateliers utilisateurs des passerelles d'embarquement a été préparé;

Considérant que la présente résolution abroge et remplace la résolution portant le numéro 06-12-09 relative aux passerelles d'embarquement ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et résolu à la majorité des voix, monsieur Patrice Painchaud se prononce contre les modalités de l'entente.

Que la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues adopte le projet d'entente pour l'utilisation par les bateliers des passerelles d'embarquement pour piétons au quai de l'Isle-aux-Grues.

Qu'une copie de l'entente soit transmise aux bateliers pour des fins de signature.

Que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

Adopté.

07-06-08

Utilisation par les Premiers répondants de l'Épipen lors de réaction allergique sévère

Considérant que suite à plusieurs demandes, l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches offre la possibilité de doter les Premiers répondants de stylo injecteur, type épipen, permettant l'administration d'épinéphrine lors de réactions allergiques sévères;

Considérant que l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches a pris la décision d'offrir la formation et de défrayer le coût d'utilisation de cet appareil pour les municipalités qui décideront d'en faire usage ;

Considérant que la Municipalité devra se procurer au moins deux appareils, un dispositif qui dispense une dose adulte et un autre pour l'administration de dose pédiatrique;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la Municipalité défraie les dépenses des Premiers répondants reliées à la formation pour l'utilisation de stylo injecteur, type épipen.

Que la Municipalité se procure deux appareils, un pour adulte et un pour enfant et ce au coût approximatif de 97,79 \$ chacun qui seront remboursés par l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches .

Adopté.

Dans une lettre en date du 15 mai 2007, monsieur Dominique Lachance de Croisières Lachance, demande à la Municipalité d'adopter une résolution, suite à une suggestion du ministère des Transports du Québec, autorisant le

projet de voitures de golf à circuler sur les chemins carrossables de l'Isle-aux-Grues, les membres du Conseil se montrent inquiets pour la sécurité des gens à bord de ces petites voitures, mais également pour l'impact de que celles-ci aura sur la circulation qui au cours de la saison estivale est souvent achalandée et ce, à cause des nombreux cyclistes, des trains-balade, des piétons qui ne marchent pas toujours en bordure des chemins. De plus, la question de la conformité des véhicules demeure toujours présente. Donc, à la lumière de tous ces éléments, les conseillers n'acquiescent pas à la demande de monsieur Lachance .

Dans une lettre en date du 10 mai 2007, monsieur René Lebrun, analyste technique, chargé de projet à la Société des traversiers du Québec, mentionne que suite à une vérification sur le N.M. Grue-des-Iles lors du chargement des camions, la Société accepte des véhicules de 35 pieds, mais il est impératif que ceux-ci soient positionnés dans le sens longitudinal du navire et au centre de celui-ci. Il est strictement interdit que les zones jaunes soient encombrées par quelques camions ou véhicules.

Monsieur Pascal Quesnel, ingénieur pour la firme BPR, a transmis en copie conforme à la Municipalité une lettre adressée à monsieur Carl Bernier, ingénieur, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, un état de fermeture pour le dépôt en tranchée.

La MRC de Montmagny nous informe que le règlement 2007-52 relatif à l'affectation et l'intégralité des emprises ferroviaires du territoire de la MRC de Montmagny a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

07-06-09 **Campagne de financement 2007 de Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny**

Considérant que le Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny sollicite la Municipalité dans le cadre de sa 7^e campagne de financement ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accorde un montant de 25 \$ pour la campagne de financement de Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny.

Adopté.

Pour faire suite à une demande de rencontre relative au statut de paysage humanisé, madame Christiane Bernard nous confirme qu'elle sera dans notre municipalité les 20 et 21 juin 2007.

Les documents suivants sont déposés :

- Le rapport annuel 2006 de la Mutuelle des municipalités du Québec
- Le rapport d'activités 2006 de l'organisme Transport collectif de la ville de Montmagny
- Les états financiers 2006 du Centre local de développement de la MRC de Montmagny

- Les états financiers 2006 de la Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) de la MRC de Montmagny
- Le rapport annuel 2006 du CLD de la MRC de Montmagny

05. Présentation et adoption des comptes

07-06-10 Présentation et adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que les comptes suivants soient payés :

# 7252	Michel Gagné collecte des vidanges	396,15
# 7265	Corp. de développement touristique de l'Isle-aux-Grues Entente 2007 1 ^{er} versement	1 750,00
# 7266	Michel Gagné collecte des vidanges lourdes	350,00
# 7267	S.C.A. de Montmagny entretien général	141,85
# 7268	Marc Gagné frais de déplacement et remboursement d'achats	115,36
# 7269	Peuple Côte-Sud publicité, volet traversier	170,93
# 7270	Les Concassés du Cap Inc. transports des matières recyclables	569,75
# 7271	Jacques & Raynald Morin location de conteneurs pour les vidanges	433,01
# 7272	Corporation informatique de Bellechasse module « contrat de vente »	227,90
# 7273	CARRA retenues à la source et remise de cotisations aux régimes de retraite	82,33
# 7274	MRC de Montmagny quote-part, 2 ^e versement collecte sélective	10 267,31
# 7275	Raymond Chabot Grant Thornton mission de vérification	1 791,86
# 7276	Jacques André Roy remboursement d'achats (2 050,90) + frais de déplacement	2 140,00
# 7277	Épicerie Michel Gagné entretien général	169,82
# 7278	André Roy travaux pour la fermeture du dépotoir	123,07
# 7279	Réal Roy travaux pour la fermeture du dépotoir travaux de voirie et entretien général	1 529,77
# 7280	Microplus et Dumoulin équipement informatique	273,34
# 7281	Entente de services (CLSC)	226,50
# 7282	Hélène Painchaud remboursement d'achats	32,41
# 7283	Lavery, De Billy services professionnels	125,27
# 7284	Bureautique Côte-Sud fournitures de bureau	15,84
# 7285	P/A G.G.M. (Montmagny) entretien général	181,93
# 7286	Air Montmagny transport	81,57
# 7287	Garage Gilles Roy entretien train-balade	72,40
# 7288	Bossé & Frère pièces pour le train-balade	73,55
# 7289	Groupe Dynaco entretien général	252,78
# 7290	Ministre des Finances services de la Sûreté du Québec	13 362,00
# 7291	Corp. de développement touristique de l'Isle-aux-Grues subvention	500,00
# 7292	Réal Roy ajustement pour le prix du carburant diesel	281,30
# 7293	Société canadienne des postes frais postaux	11,91
# 7294	Carrefour jeunesse emploi de la MRC de Montmagny don	25,00
# 7295	Jacques André Roy remboursement d'achat pour le parc récréatif (un trampoline)	284,85

# 7296	Marc Gagné remboursement d'achat (traversier)	50,77
# 7297	Vigneault Montmagny Inc. équipements pour le traversier	2 516,55
# 7298	Michel Gagné collecte des vidanges	396,15
# 7299	Raymonde Bernier	40,00
	dédommagement pour l'eau fournie au 233, chemin du Roi	
# 7300	Michel Gagné	1 100,00
	frais reliés au contrat de la collecte des vidanges	
# 7301	Société canadienne des postes frais postaux	8,61
# 7302	Société canadienne des postes frais postaux	8,61
# 7303	Gérald Gaul frais d'assignation	300,00
# 7304	Michel Gagné collecte des vidanges	396,15
07-06-04	Desjardins services de paie	41,14
07-06-05	Hélène Painchaud salaire	820,09
07-06-05	Remises gouvernementales (employé, employeur)	347,53
07-06-05	Employés municipaux	959,65
	salaires et remises gouvernementales (employé, employeur)	
07-06-05	Gérald Gaul salaire	1 539,67
07-06-05	Remises gouvernementales (employé, employeur)	1 585,10
07-06-05	Employés (Grue-des-Iles)	23 027,82
	salaires et remises gouvernementales	
07-06-06	Télus téléphonie	109,38
07-06-18	Télus téléphonie	576,77
07-06-18	Desjardins services de paie	55,56
07-06-19	Hélène Painchaud salaire	820,09
07-06-19	Remises gouvernementales (employé, employeur)	347,53
07-06-19	Employés municipaux	776,20
	salaires et remises gouvernementales (employé, employeur)	
07-06-19	Gérald Gaul salaire	1 518,34
07-06-19	Remises gouvernementales (employé, employeur)	1 559,47
07-06-19	Employés (Grue-des-Iles)	18 496,00
	salaires et remises gouvernementales	
07-06-19	Desjardins services de paie	19,54
07-06-20	Hydro-Québec électricité	1 528,37
07-06-26	Jacques André Roy salaire du maire	385,09
07-06-26	Remises gouvernementales	124,54
07-06-29	Télus téléphonie	501,68

Adopté.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, certifie que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes ci-haut mentionnés au montant de 96 016,16 \$.

Hélène Painchaud dir. gén & sec. trés.

6. États financiers

Une copie des engagements budgétaires ainsi qu'une autre des états financiers provisoires en date du 31 mai 2007 sont remises aux conseillers. Les sommaires des projets *Municipalité* et *Traversier* sont également transmis.

Monsieur Christian Vinet, responsable du dossier des finances municipales, fait un bref bilan des états financiers de la Municipalité.

07-06-11 Transferts budgétaires

Considérant les dépenses non prévues au budget ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que soit retranché un montant de :

- 2 277 \$ du poste # 5142 *Sûreté du Québec*

Que ce montant soit transféré au poste # 5596 *Mise sur pied d'une corporation de transport.*

Adopté.

07. Fermeture du dépôt en tranchée

07-06-12 Travaux de fermeture pour le dépôt en tranchée

Considérant que monsieur le maire a demandé aux entreprises Jacques et Raynald Morin Inc., Les entreprises Gilbert Cloutier Inc. et Les Constructions HDF Inc. des cotations relatives aux travaux exigés pour la fermeture du dépôt en tranchée décrits dans les documents remis aux entrepreneurs ;

Considérant que Jacques et Raynald Morin Inc., et Les entreprises Gilbert Cloutier Inc ont transmis des cotations et que l'entreprise Les Constructions HDF Inc. ne pouvant entrer dans les délais, s'est désistée ;

Considérant que le coût estimé des travaux par Jacques & Raynald Morin Inc. est de 6 890, 00 \$ et par les Entreprises Gilbert Cloutier est de 9 340,00 \$;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues retienne les services de Jacques & Raynald Morin Inc. pour effectuer les travaux exigés pour la fermeture du dépôt en tranchée pour un montant total de 6 890 \$, taxes en sus.

Adopté.

08. Gestion des permis

a) Construction et rénovation

La liste des permis de construction et de rénovation émis en date du 1^{er} juin 2007 est remise aux conseillers.

b) Brûlage

La liste des permis de brûlage émis en date du 1^{er} juin 2007 est également remise aux conseillers.

09. Activités du maire

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des activités auxquelles il a participé :

- 08 mai Assemblée annuelle du Centre local de développement (CLD) de la MRC de Montmagny
- 08 mai Assemblée annuelle de la Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) de la MRC de Montmagny.
- 08 mai Conseil des maires de la MRC de Montmagny
- 09 mai Comité consultatif régional de la Société des traversiers du Québec
- 16 mai Réunion du Conseil d'administration de la Corporation pour la mise-en-valeur de Grosse-Ile
- 21 mai Rencontre avec les bateliers utilisateurs des passerelles d'embarquement au quai de l'Isle-aux-Grues
- 23 mai Rencontre avec des représentantes de *La Jardilec*
- 25 mai Rencontre avec le député de Montmagny-L'Islet, monsieur Claude Roy
- 30 mai Réunion de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny
- 30 mai rencontre avec monsieur Marc Couillard, vérificateur-comptable

Monsieur le maire mentionne que les 29, 30 et 31 mai, il a suivi une formation portant sur les mesures d'urgence pour l'aéroport de l'Isle-aux-Grues.

10. Varia

a) Location de locaux

07-06-13 Location de locaux et d'équipements par la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues

Considérant que le bureau de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues occupe un local du Centre de la Volière ;

Considérant que la Municipalité fournit des équipements (ordinateur, imprimante, télécopieur, etc.) ;

Considérant que la Corporation utilise le gymnase pour une période de quatre mois, couvrant ainsi la saison touristique, pour y installer ses expositions thématiques ;

Considérant que la Corporation utilise le train-balade pour effectuer des visites guidées de l'Isle-aux-Grues ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues facture un montant de 8 000 \$ à la Corporation de développement touristique répartie comme suit :

- 2 000 \$ par année pour la location d'un local pour le bureau et pour les équipements fournis
- 4 000 \$ pour la location du gymnase pour les expositions thématiques (1 000 \$/mois /4 mois)
- 2 000 \$ pour la location du train-balade

Adopté.

07-06-14 **Subvention à la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues**

Considérant que la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues est un organisme sous l'égide de la Municipalité ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accorde à la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, une subvention de l'ordre de 8 000 \$.

Adopté.

07-06-15 **Contribution à la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues**

Considérant que les prévisions budgétaires 2007 prévoient une contribution annuelle de 500 \$ pour la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues verse un montant de 500 \$ à la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues.

Adopté.

b) Travaux routiers

07-06-16 **Réfection des chemins municipaux**

Considérant que des travaux sont requis pour l'élargissement et l'asphaltage du chemin de la Volière ;

Considérant que des travaux sont prévus pour élargir la base de la côte qui mène à la Haute-Ville ;

Considérant que monsieur le maire a contacté Jacques & Raynald Morin Inc. pour une cotation pour lesdits travaux ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accorde un contrat à Jacques & Raynald Morin Inc. pour effectuer les travaux sur le chemin de la Volière au coût approximatif de 16 000 \$, taxes en sus et ceux de la côte de la Haute-Ville pour un montant approximatif de 8 000 \$, taxes en sus.

Adopté.

a) Parc récréatif

07-06-17 Jeux pour le parc récréatif

Considérant que des argents sont prévus via le Pacte rural pour l'achat de jeux pour le parc récréatif ;

Considérant que la Municipalité désire faire l'acquisition d'un portique de jeux (balançoire, glissade, mur d'escalade, etc.) d'un bac à sable et d'un trampoline ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues autorise monsieur Jacques André Roy, maire, à faire l'achat d'un portique de jeux, d'un bac à sable et d'un trampoline pour le parc récréatif.

Adopté.

07-06-18 Transfert de subvention reportée

Attendu que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues a reçu au cours de l'année financière 2006, une subvention de 2 543 \$ via le pacte rural, pour l'amélioration du parc récréatif ;

Attendu qu'aucune dépense n'a été encourue en 2006 et que le subvention a été inscrite comme revenu reporté aux états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2006 ;

Attendu que les dépenses des travaux pour l'amélioration du parc récréatif seront réalisées en 2007, tel que prévu au budget ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

De virer au poste # 4210 MRC – Pacte rural, la subvention reportée de 2 543 \$ apparaissant aux états financiers de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues le 31 décembre 2006.

Adopté.

d) Permis d'abattage de goélands

Monsieur le maire mentionne que monsieur Jean Gosselin possède un permis pour l'abatage des goélands sur le site de l'aéroport. Ces permis sont émis pour des questions de sécurité.

e) Lieutenant gouverneur du Québec

Des félicitations seront adressées à monsieur Pierre Duchesne, ayant une résidence secondaire à l'Isle-aux-Grues, récemment nommé lieutenant gouverneur du Québec.

f) Suivi de la rencontre avec le député de Montmagny-L'Islet, monsieur Claude Roy

Monsieur le maire mentionne que lors de la rencontre avec monsieur Claude Roy, député de Montmagny-L'Islet, une demande lui a été adressée concernant la subvention de 2 500 \$ accordée pour assurer la continuité du transport aérien le matin lorsque le départ du bateau n'est qu'en après-midi. Monsieur le maire indique que monsieur le député assure qu'il fera le nécessaire pour que cette subvention soit versée.

11. Période de questions

12. Levée de la séance

07-06-19 Levée de la séance ordinaire du Conseil

Il est proposé par monsieur Gaston Robin

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 22 h 25, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, d.g. et sec.-trés.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues

MRC de Montmagny

Procès-verbal de séance spéciale du Conseil, tenue le 14 juin 2007, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence de conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Gaston Robin, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

Le 11 juin 2007, un avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil municipal et un avis public a également été affiché aux endroits désignés par le Conseil.

Cette séance a pour but de traiter les sujets suivants :

1. Demande d'autorisation pour des activités en milieu aquatique, humide et riverain
2. La Jardilec
3. Terrain de camping

Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

1. Demande d'autorisation pour des activités en milieu aquatique, humide et riverain

07-06-20 **Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour des activités en milieu aquatique, humide et riverain**

Considérant que conformément au partage des responsabilités routières et à l'inspection et l'évaluation du ministère des Transports du Québec et suite au rapport synthèse d'inventaire et d'inspection sur les murs de soutènement présenté par la firme SNC-Lavalin, la Municipalité a décidé de procéder à la réparation de la structure M 11107 sur le chemin du Roi.

Considérant qu'après vérification, il est urgent d'agir rapidement pour stabiliser la base du mur afin d'éviter son effondrement.

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

D'adresser au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour procéder à la réparation de la structure M 11107 sur le chemin du Roi.

Que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette demande.

Adopté.

2. La Jardilec

Les conseillers de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues adoptent à l'unanimité la déclaration de principes suivante :

- reconnaissons le déficit démocratique féminin au sein des instances décisionnelles de nombreuses organisations ;
- croyons à l'importance de mettre à profit la vision et l'expertise des femmes pour le mieux-être de la collectivité;
- Poursuivons les objectifs d'égalité, de justice et d'inclusion;
- Souhaitons jouer pleinement notre rôle de leader ;

En conséquence ;

Nous nous engageons à promouvoir le principe de représentation égalitaire au sein de notre organisation et de la communauté.

Adopté.

3. Terrain de camping

07-06-21 Achat de blocs pour ériger des emplacements pour des feux de camp

Considérant que pour la sécurité des utilisateurs, les emplacements pour les feux de camp au camping municipal doivent être refaits ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Gaston Robin

Appuyer par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la Municipalité procède à l'achat de blocs spécialement conçus pour ériger des feux de camp. Cette dépense est prévue dans l'aménagement du parc récréatif dans le cadre du Pacte rural.

Adopté.

Monsieur le maire mentionne que suite à des informations reçues concernant la vente possible de la propriété de madame Simone Lebel sise au 128, chemin de la Basse-Ville, il a contacté cette dernière qui lui a confirmé que cette propriété est effectivement à vendre, mais qu'il demeure de modalités à régler.

Monsieur le maire indique que ce terrain pourrait servir aux fins suivantes :

1. la Municipalité pourrait faire l'acquisition de ce terrain et ce, dans le but de régler les problèmes de champs d'épuration pour cette partie de notre territoire.
2. aménager un terrain de camping

Les conseillers ont approuvé la démarche entreprise et qu'une décision finale sera prise à une séance ultérieure.

07-06-22 Levée de la séance spéciale

Il est proposé par monsieur Gaston Robin

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la séance spéciale du Conseil soit levée à 21h45, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén et sec. trés.